

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération

N° 2023/63

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois
le MARDI 05 DECEMBRE 2023 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 29 Novembre 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

M. FOURNIER Daniel (proc. Mme DESESUELLE Véronique), Mme LAMIABLE
Murielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. EVRARD Dominique (proc.
Mme CHRISTIAENS Michèle), Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE
Joëlle), Mme LEROY Martine, absents excusés.

M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : FONCTIONNEMENT DES A.L.S.H. 2024

La séance ouverte, Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée
l'organisation suivante pour les accueils de loisirs sans hébergement de l'année
2024 :

**CES ACCUEILS DE LOISIRS SERONT EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉS AUX
LUMBROIS.**

FONCTIONNEMENT

Ils fonctionneront de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

L'accueil des enfants se fera à la Maison des Associations.

Un accueil péricentre à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera mis en place.
Celui-ci est progressif de 08h00 à 09h00 et dégressif de 17h00 à 18h00. Il est mis
en place pour les enfants dont les parents travaillent.

Une pause méridienne sera instaurée pour les enfants souhaitant se restaurer (dans
la restauration de l'école Roger Salengro pour les vacances d'été et dans la
restauration de l'école Suzanne Lacore pour les autres vacances).

Un goûter sera distribué l'après-midi.

ENCADREMENT

Les animateurs seront recrutés en contrat à durée déterminée et rémunérés par forfait de la façon suivante.

	Forfait journalier	Nuitées pour les campings	Demi-journées de préparation	Journées de préparation et de rangement du matériel
Animateurs non diplômés	84 €	36 €	36 €	72 €
Animateurs ayant suivi le stage de base BAFA	85 €	37 €	36 €	72 €
Animateurs qualifiés BAFA ou ayant une équivalence BAFA (liste à retrouver sur les instructions départementales de la Cohésion Sociale)	89 €	38 €	36 €	72 €
Directeurs Adjoints	97 €	-	-	-

Le repas du midi sera pris en charge.

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Participation des familles par semaine :

Quotient Familial	Pour 1 enfant	Par enfant supplémentaire	Repas par jour
jusque 617	34 € - notification CAF	29 € - notification CAF	3,00 €
Au-delà de 617	35 €	30 €	3,00 €

Les bulletins d'inscription ainsi qu'un justificatif de domicile seront remis en Mairie.

Les inscriptions se feront à la semaine. Toute semaine commencée sera due.

Pour bénéficier de la participation CAF, les allocataires devront fournir obligatoirement la notification d'aide aux temps libres Accueil de Loisirs.

Les réservations de repas se feront lors de l'inscription et seront facturés à la fin du séjour.

Pour le paiement, un titre de recettes sera émis après l'Accueil de Loisirs.

Vacances d'Hiver, de Printemps et de Toussaint

- du Lundi 26 Février au Vendredi 01^{er} Mars,
- du Lundi 22 Avril au Vendredi 26 Avril,
- du Lundi 21 Octobre au Vendredi 25 Octobre,

dans les locaux de la Maison des Associations, de la Salle Michel Berger, de la salle Léo Lagrange.

Ils accueilleront les enfants de 4 ans jusqu'aux élèves scolarisés en CM2.

L'effectif prévu est de 50 enfants.

L'encadrement sera composé d'une Directrice et de 5 animateurs.

Il est proposé de créer 5 postes d'animateurs pour chaque période.

Vacances de Juillet et d'Août

- du Lundi 15 Juillet au Vendredi 09 Août, (sauf samedi et dimanche),

dans les locaux de la Maison des Associations, des salles Michel Berger, Léo Lagrange, et du stade Jean Lebas, les écoles Roger Salengro et Suzanne Lacore, la salle de sport du collège Albert Camus.

Il accueillera les enfants de 4 ans à 16 ans inclus.

L'effectif prévu est de 150 enfants maximum (dont 45 âgés de 4 à 6 ans) par semaine.

Ce Centre sera encadré par une Directrice, 2 Directeurs Adjoints et 15 Animateurs maximum.

Il est proposé de créer pour cette période 2 postes de Directeurs Adjoints et 15 postes d'Animateurs

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, ces propositions de mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2024.

Pour Copie Conforme.

A Lumbres, le 06/12/2023

Le Maire,

Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 06 DEC. 2023

et publication ou notification Le Maire,

du 06 DEC. 2023 Joëlle DELRUE






Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20231205-202363-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023

